

Ville de Lewarde



Réf : 2025.10.04

106, rue Jean Jaurès
59287 LEWARDE
Tél : 03 27 97 37 37
mairie-de-lewarde@wanadoo.fr

Arrêté municipal d'interdiction de stationnement et de circulation Brocante de la châtaigne – Dimanche 12 octobre 2025

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2213-2,

Vu le code de la route,

Considérant qu'il y ait lieu d'organiser le stationnement et la circulation des véhicules et des piétons dans certaines rues en raison de difficultés passagères,

Vu la demande effectuée par Madame Nina LAHSEN, Responsable du Comité d'Animations Lewardois, organisant une brocante, à l'occasion de la fête de la Châtaigne, le dimanche 12 octobre 2025 dans certaines rues de Lewarde.

Vu l'avis favorable des services préfectoraux émis le 8 août dernier.

Arrête

Article 1^{er} :

La circulation et le stationnement des véhicules seront strictement interdits le dimanche 12 octobre 2025 de 4h00 à 20h00 dans les rues de l'Egalité (du n°406 au n°557), Louise Michel, du 19 mars, Jules Mousseron, Emile Zola, Martin Luther King, Charles Hombert, des Bleuets, des Anémones, allée Romain Rolland et allée Pablo Néruda.

Article 2 :

Le stationnement dans les rues précitées ne sera autorisé que pour les personnes ayant réservé un ou plusieurs emplacements et reçu leur autorisation. L'empâtement des étalages ne devra pas dépasser 0,50m sur la voirie. Tout camion, camionnette ou véhicule trop large devra être stationné en dehors de la zone de braderie.

Article 3 :

Des panneaux d'interdiction de stationnement et/ou de déviation de circulation réglementaire matérialiseront ces dispositions qui seront également portées à la connaissance des habitants par voies postale et d'affichage.

Article 4 :

Seules seront autorisées à occuper le domaine public les personnes qui auront obtenu une réservation d'emplacement délivrée par les services de la mairie précisant le lieu exact de cet emplacement (rue et numéro de voirie).

Article 5 :

Une copie de cet arrêté sera transmise pour application à Monsieur le Commandant du Commissariat de Police d'Aniche, à Monsieur Claude SOMBRIN, Adjoint au Maire et à Madame Nina LAHSEN, Présidente du Comité d'Animations Lewardois.

Fait à Lewarde, le 3 octobre 2025

Alain BRUNEEL
Maire de Lewarde